

Lus en Général



N°312 AVRIL 2026
ISSN 2800-3128



SOMMAIRE

Page 1 : Ecole La Petite Normandie en danger

Pages 2-3 : Vie communale : associations

Pages 4-5 : Infos pratiques Informations municipales

Pages 6 : Vie communale : informations pratiques et municipales

Page 7 : Actualités - Société - Solidarité - Jeunesse

Page 8 : Dessin et dicton du mois

ECOLE LA PETITE NORMANDIE EN DANGER

Face à la menace de fermeture d'une classe au sein de l'école La Petite Normandie à Lusanger, nous appelons l'ensemble des parents, habitants et citoyens à se mobiliser. Il est primordial que nous fassions entendre nos voix pour protéger l'avenir «éducatif de nos enfants».

L'école La Petite Normandie offre une éducation de proximité de qualité aux enfants de Lusanger et des alentours. La fermeture d'une classe porterait un coup dur non seulement à l'école mais aussi à toute la commune. Cela pourrait entraîner une augmentation des effectifs dans les classes restantes, diminuant la qualité de l'enseignement et l'attention portée à chaque élève.

En France, le ministère de l'Education Nationale a souvent souligné l'importance de l'enseignement individualisé et la réduction des effectifs élevés dans les classes pour améliorer l'expérience d'apprentissage. Fermer une classe à l'école La Petite Normandie irait à l'encontre de ces recommandations et nuirait directement à nos enfants.



ACCA : PAIEMENT DES TERRES



Chers propriétaires,
L'A.C.C.A de Lusanger va procéder le 18 avril 2026 au paiement des terres appartenant au plan de chasse.

Nous vous donnons rendez-vous
le samedi 18 avril 2026 de 9 h à 11 h 30 à la mairie de Lusanger, salle des Mariages.

Pour tout changement de propriétaire effectué pendant l'année, merci de nous envoyer un mail à acca.lusanger@outlook.fr

COMITÉ DU POTEAU : CONCOURS DE PÊCHE



Concours de pêche : dimanche 26 avril 2026. Le Comité du Poteau de Lusanger organise à partir de 9 h, un lâcher de truites ouvert à toutes et tous, à l'étang de Couëtoux.

Réservations possibles au 06 45 17 90 25 ou « Chez Mickaël » Bar - Tabac et à la boulangerie « Hochard ». 10€ adultes 6€ pour les moins de 10 ans.

Restauration sur place ou à emporter (galettes saucisses, frites...).

La saison de pêche ouvrira le 2 mai, vente de cartes à la journée ou à l'année au bar tabac et à la boulangerie.

LES 60 ANS DE L'ASL

Lors de la fête du 4 du juillet organisé par le Comité des Loisirs.

Une exposition sera mise en valeur sur la rétrospective de cette association ainsi que de moments marquants sportifs de la vie locale de Lusanger.

Nous sommes à la recherche de photos, de vidéos, de témoignages d'articles de journaux.



Vous pouvez contacter
Philippe BEDOUET :
07 71 07 06 88
ou Anne LANGLOIS :
06 36 45 38 21

OGEC : PERMANENCE PAPIERS



Nous vous rappelons que les permanences papiers ont lieu le dernier samedi de chaque mois. La prochaine permanence de collecte de papiers, au local communal, rue de Ronde à Lusanger se déroulera
Samedi 25 avril 2026 de 10 h 30 à 12 h

CLUB DE L'AMITIÉ : CONCOURS DE BELOTE

Concours de Belote : **samedi 11 avril 2026** organisé par le Club de l'Amitié sans annonce par équipe à la salle des Menhirs.

Inscription sur place à partir de 13 h 15, début du concours à 14 h.

Inscription : 7 € par personne
Lot de viande à chaque participant.



FANF'ARTS DU PAYS DE LA MÉE



La commune a mis a disposition de la Fanf'Arts du Pays de la Mée de Saint-Vincent-des-Landes, depuis le 1er février 2026 une salle à l'Espace Harmonie afin de répéter chaque fin de semaine.

Le dimanche 22 mars 2026 à 11 heures 30, les musiciens partent de l'Espace Harmonie afin de rejoindre la Place de l'Eglise. Sur les lieux ils interprètent plusieurs morceaux devant un public en nombre.

Cette prestation est fortement appréciée par les personnes présentes. Nous remercions sincèrement l'ensemble des artistes pour cette belle démonstration.

CŒUR DE PAPIER : JOURNÉE PORTES OUVERTES

Journée Portes Ouvertes
Samedi 25 avril 2026

10:00-12:00 / 14:00-17:00

Espace Harmonie - Rue de la gare - 44590 LUSANGER



Cœur de papier
by Lidiscrap

association loi 1901

Entrez dans un univers de douceur et de créativité... que vous soyez débutant(e) ou passionné(e) venez pousser la porte de l'atelier et trouvez peut-être votre nouvelle passion créative

Au programme :
Présentation de l'association - Découverte des futurs ateliers créatifs - Parcours créatif guidé pour réaliser votre propre carte et repartez avec !

Contact : coeurdepapierbylidiscrap@gmail.com

VIE COMMUNALE

FERMETURE VACANCES DE PRINTEMPS



L'Agence Postale Communale sera fermée du **lundi 13 au samedi 18 avril 2026 inclus, ainsi que samedi 2 mai 2026.**

Les avisés seront au bureau de Poste de Derval 3 Place Bon Accueil.

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9 h 00 à 12h 30.

Avant de vous déplacer, vérifiez si le bureau est bien ouvert. (moteur de recherche lapostedederval.fr)

NOUVEAU À LUSANGER : LES PETITS PLATS DE DJACK

Les petits plats de Djack
Cuisine ambulante

Paëlla Royale 9€
Planches apéro pour 4 10€
Jambalaya 9€
Cassoulet (porc ou canard) 9€
Couscous 4 viandes 10,50€

Asso de veau du Pays Basque 9,50€
Porc ou poulet au curry (parfum des Îles) 8€
Rougail 8€
Tartiflette 8€
Chili con Carne 7€

Portions de 700gr avec garniture

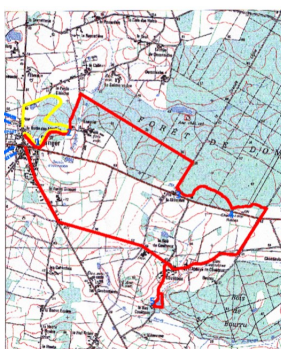
Et tout ce qui vous ferait plaisir !
Toutes festivités : festival, marché, anniversaire, retour de mariage et toute autre occasion de faire la fête

06.09.33.72.23 • jackyparry@hotmail.fr • f

SENTIER DES 2 FORÊTS : MODIFICATION DE PARCOURS

Nous vous rappelons que le sentier de randonnée est ouvert du 1er avril au 30 septembre.

La municipalité effectuée une modification de parcours, désormais le sentier ne passera plus par le Bois de Bourru.



Les parcours sont affichés sur le panneau de randonnée devant la mairie, téléchargeable sur le site de la mairie : mairie-lusanger.fr ou le retirer à l'accueil de la mairie.

La signalisation est en place merci de respecter les consignes.

Bonne balade !

LE RAYON44 : PLANNING D'AVRIL ET DE MAI



Lusanger

LIEU : Salle du Petit Bois

JOUR : Jeudi tous les 15 jours

HORAIRES : de 13h30 à 14h30

Banques Alimentaires

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RAYON

Ce projet est soutenu par le programme Mieux Manger Pour Tous (MMPT) ainsi que par la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA).

Présence de l'épicerie itinérante à la salle du Petit Bois, 38 rue de la Gare
Les jeudis 9 et 23 avril 2026 et les jeudis 7 et 28 mai 2026
13 h 30 à 14 h 30

LE CLIC : ATELIERS NUTRITION À LA SALLE DU PETIT BOIS

ATELIERS Nutrition

ADOPTÉZ LES BONS REFLEXES POUR BIEN SE NOURRIR ET RESTER EN FORME

6 séances
du 14 avril au 19 mai 2026
Ouvert à tous les retraités

Inscription obligatoire!

TOUS LES MARDIS DE 10H00 À 12H30
LUSANGER Salle du Petit Bois

pb POUR Bien Vieillir
Pour tout renseignement ou inscription, contactez notre passerelle LA MSA au 02 40 41 30 83

Association santé et autonomie des retraités de la Loire
Les retraités des années 50 www.assoap50.fr

Assurance retraite, CARSAT, enim, Camies, Mutuelle, Ircantec, ARS



Étaient présent-e-s : Yves FROMENTIN, Monique CHOUIN, Arnaud BERNARD, Hervé PINARD, Marie-Madeleine RENIER, Anaïs MILAN, Emmanuel CHAUVIN, Sandy BARON, Jérôme PENIGUEL, Héliène LANDRIN
Absents excusés : Mireille BELLON-CHAMOT (procuration à Yves FROMENTIN), Yann BELEGO (pouvoir à Hervé PINARD)
Absent : Gildas ROUX, Corinne HERAULT
Secrétaire de séance : Marie-Madeleine RENIER

Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de la commune de Lusanger et délimitation du périmètre aux abords de l'église du Vieux Bourg :

Le conseil municipal de Lusanger approuve la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) prescrite le 13 juin 2019 et arrêtée le 3 juillet 2025, après consultation des personnes publiques associées, organisation de l'enquête publique conjointe du 3 novembre au 5 décembre 2025 et prise en compte des conclusions du commissaire enquêteur.

Le projet de PLU révisé, composé du rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), du règlement et des annexes, vise à encadrer le développement communal dans le respect des principes de développement durable, de préservation des espaces agricoles et naturels et de modération de la consommation foncière, en cohérence avec les documents supra-communaux.

À l'issue de la procédure de consultation et de l'enquête publique, plusieurs modifications ont été apportées au projet arrêté, notamment concernant les ajustements de zonage, la prise en compte des enjeux agricoles et environnementaux, l'intégration des zones inondables et humides, la clarification des règles d'urbanisme et l'adaptation du secteur spécifique (STECAL) « Les Pommereaux ».

Le conseil municipal approuve également la délimitation du périmètre des abords de l'église du Vieux Bourg, destinée à assurer la protection du patrimoine historique et architectural communal.

Le PLU révisé et le périmètre des abords entreront en vigueur après l'accomplissement des formalités de publicité et leur publication sur le portail national de l'urbanisme. La délibération sera transmise à la préfecture pour contrôle de légalité et notifiée aux personnes publiques associées.

Comptes financiers uniques (CFU) 2025 :

Madame Monique CHOUIN, adjointe au maire en charge des finances présente les CFU pour les différents budgets.

Le CFU est une procédure dématérialisée qui met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité et en particulier sur la présentation des résultats.

Le CFU 2025 du budget communal et de ses budgets annexes sont arrêtés de la manière suivante :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 801 184.30 €	Dépenses : 179 722.15 €
Recettes : 927 104.55 €	Recettes : 49 129.89 €
Excédent : 125 920.25 €	Déficit : - 130 592.26 €
Résultats reportés : 63 542.62 €	Restes à réaliser (dépenses – recettes) : 6 775.37 €
Résultats de clôture : 189 462.87 €	Résultats reportés : 127 986.46 €
	Résultats de clôture : - 2 605.80 €

Budget communal

Budget annexe assainissement

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 14 202.17 €	Dépenses : 7 651.80 €
Recettes : 28 357.17 €	Recettes : 12 666.88 €
Excédent : 14 155.00 €	Excédent : 5 015.08 €
Résultats reportés : 65 291.52 €	Résultats reportés : 207 118.72 €
Résultats de clôture : 79 446.52 €	Résultats de clôture : 212 133.80 €

Budget annexe lotissement Les Genêts

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 51 428.95 €	Dépenses : 0.00 €
Recettes : 17 052.20 €	Recettes : 0.00 €
Déficit : 34 376.75 €	Résultats reportés : 0.00 €
Résultats reportés : 34 376.75 €	
Résultats de clôture : 0.00 €	

Affectation des résultats 2025 :

Budget communal

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

- affectation de l'excédent de fonctionnement de 145 462.87 € au compte R002 (section de fonctionnement)
- affectation du déficit d'investissement de 2 605.80 € au compte D001 et 44 000.00 € au c/1068 (section d'investissement)

Budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

- affectation de l'excédent de fonctionnement de 79 446.52 € au compte R002
- affectation de l'excédent d'investissement de 212 133.80 € au compte R001

Budget annexe lotissement Les Genêts

Aucune affectation à effectuer, le budget annexe lotissement est soldé au 31 décembre 2025.

Approbation des budgets primitifs : Avant d'aborder la présentation du budget communal, selon l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, crée par la loi Engagement et proximité, Madame Monique Chouin communique aux conseillers municipaux un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Puis expose le travail de la commission finances et propose pour l'année 2026 les budgets équilibrés de la manière suivante :
 Budget communal
 Assainissement

Il est à noter que le budget principal est en suréquilibre pour les recettes au niveau de la section de fonctionnement cette situation

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 960 727.19 €	Dépenses : 141 581.00 €
Recettes : 1 058 133.92 €	Recettes : 141 581.00 €

s'explique par le fait que la commune doit reconstituer son fonds de roulement.

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 109 635.00 €	Dépenses : 231 881.75 €
Recettes : 109 635.00 €	Recettes : 231 881.75 €

Ces deux budgets sont votés à l'unanimité.

Achat d'un photocopieur pour l'école La Petite Normandie :

Le conseil municipal est informé par l'adjointe aux finances, Monique Chouin, que le photocopieur installé à l'école La Petite Normandie, acheté en 2013, présente des dysfonctionnements liés à son ancienneté et doit être remplacé. Après étude de plusieurs solutions, le conseil décide d'acquiescer un photocopieur couleur reconditionné de marque Ricoh auprès de la société Rex Rotary (agence de Rennes) pour un montant de 1 850 € HT, avec un contrat de maintenance sur 21 trimestres. Le maire est autorisé à signer le bon de commande et la dépense sera inscrite en section d'investissement.

Point à temps automatique (PATA) 2026

L'adjoint à la voirie, Hervé Pinard, informe le conseil municipal qu'une consultation a été réalisée pour la réalisation du point à temps automatique (PATA) destiné à l'entretien de la voirie. Après examen des devis, le conseil décide de retenir la société Hervé TP de Juigné-des-Moutiers pour un prix de 970 € HT la tonne, avec une prévision de 7 tonnes pour l'année 2026. Le maire est autorisé à signer le bon de commande et la dépense sera inscrite à l'article 615231 en section de fonctionnement.

Redevance pour occupation du domaine public pour l'antenne au terrain des sports :

Le conseil municipal rappelle que l'occupation du domaine public communal doit faire l'objet d'une autorisation et du paiement d'une redevance.

Suite au renouvellement du bail en 2015 avec la société Orange pour l'installation d'une antenne au terrain des sports, aujourd'hui gérée par la société TOTEM, le conseil municipal charge le maire de procéder au recouvrement de la redevance.

Le montant à percevoir est de 2 651,09 € pour la période du 24 avril 2026 au 23 avril 2027.

Droit de préemption urbain :

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour le bien situé au 7 place de l'Eglise répertorié sous les références cadastrales E n°1102 (468 m²) et E n°1139 (37 m²).

Questions diverses :

- La personne intéressée pour acheter la parcelle E n°998 rue de la Petite Normandie, s'est rétractée avant le compromis de vente.
- Monsieur le Maire a répertorié les personnes détentrices d'un piège à frelons asiatiques.
- Dimanche 22 mars 2026 à 11 h 30, la fanfare de Saint-Vincent-des-Landes organise un mini concert sur la place de l'église. La commune à mis à disposition des musiciens la salle du 2^{ème} étage de l'espace Harmonie pour leurs répétitions le temps des travaux de leurs locaux sur Saint-Vincent-des-Landes.
- Confirmation du planning pour les permanences du bureau de vote des élections municipales.

A l'issue de ce dernier conseil municipal de la mandature, Monsieur le Maire a remercié les élus sortants et à mis à l'honneur Madame Monique CHOUIN, qui se retire après 31 années au service de la commune.

URBANISME

DÉCLARATION PRÉALABLE : 26/03/2026 : Hervé Corbin, 3 La Harlais, aménagement de combles et pose de fenêtres de toit

Vous avez un projet d'urbanisme : clôture, agrandissement de votre maison d'habitation, garage ou tout autre travaux qui sont visibles de l'extérieur, **une déclaration d'urbanisme est obligatoire.**

Si vous souhaitez échanger sur votre projet, un rendez-vous peut être utile avec le service urbanisme au 02 40 07 83 08.

2 possibilités s'offrent à vous pour déposer un dossier :

- En ligne : <https://ccc.urbana.netaqis.fr/NetADS/sve/CCCD44>

- En déposant le dossier papier. Le nombre d'exemplaires demandé dans le cerfa devra être respecté.



Publication de Mariage : Axel PERRAUDEAU conducteur de travaux BTP et Manuella MIGLIORINI, conseillère clients, domiciliés 14 rue de la Butte des Moulins.



Naissances

Thyam DEVILLIERS PADÉ, fils de Damien DEVILLIERS et de Marie PADÉ, né le 6 Mars 2026 à Saint-Grégoire, domicilié 12 rue du Relais de Poste à Lusanger.

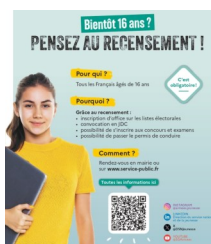


Les beaux jours arrivent, nous vous rappelons que vous avez, à la location, en mairie, deux vélos électriques.

Pour cela vous devez vous munir des documents suivants : une pièce d'identité, un justificatif de domicile récent, une

attestation d'assurance de responsabilité civile, un relevé d'identité bancaire.

Tarifs de location : gratuit les 15 premiers jours pour tout nouvel usager, 10€ pour 1 semaine, 15€ pour 2 semaines, 25€ pour 1 mois, 70€ pour 1 trimestre.



Jeunes lusangéens nés en **Avril 2010** n'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie dans le mois de vos 16 ans.

Pensez à vous munir de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents. A cette occasion, la mairie vous remettra une attestation de recensement.

NB : Nous vous rappelons que cette attestation de recensement est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.



École La Petite Normandie :

Rentrée 2026-2027 : Vous pouvez dès aujourd'hui inscrire votre enfant né en 2023 pour la rentrée prochaine en petite section.

Pour les enfants nés en 2024, vous avez aussi la possibilité de les inscrire.

Gilles BARBAT, directeur de l'école se tient à votre disposition, vous pouvez le contacter au 02 40 07 81 44.



École Notre Dame de Bonne Garde

Rentrée 2026-2027 : Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

Vous pouvez contacter la directrice au 02 40 07 88 50 ou par mail ecole.lusanger@orange.fr

L'école accueille des élèves de très petite section sous conditions définies avec l'équipe enseignante.

Au bonheur des Femmes

ORGANISE À DERVAL une

Marche Solidaire

AU PROFIT DE L'ASSOCIATION

Ma Parenthèse
Maison d'accueil & d'accompagnement pour les femmes atteintes d'un cancer.

Inscriptions sur place ou sur HelloAsso
Tarif/pers. : 6€
(à partir de 12 ans)

Leire Atlantique

Leire-atlantique.fr/accueil-solidaire

Leire Atlantique

DIMANCHE 12 AVRIL

Parcours pédestre de 5 km
Départ à **11h00** de Saint-Donatien

OUVERT À TOUS

BUVETTE Galettes & Crêpes

LES ACCORDS D'EON CONCERT (gratuit)

VENEZ NOMBREUX !

JEUNESSE
De la 6ème à la terminale

La BARAKOUS
ASSOCIATION D'EDUCATIONNELLE

VACANCES D'AVRIL À L'ESPACE JEUNES

Du 13 au 24 avril 2026

Ouvert du lundi au vendredi !

Viens seul ou avec tes amis, pour 10 minutes ou plusieurs heures. Chiller, bricoler, jouer ... **tout est possible!**

Accueil libre horaires des vacances :

Lundi	Mardi	mercredi	jeudi	Vendredi
10h00 - 17h30			12h30 - 17h30	

Selon la motivation des jeunes présents, les anim' peuvent proposer les activités suivantes

- Stop motion
- Tournoi Smash Bros
- Cuisine
- Débat
- Animation cinéma
- Capsules vidéo
- Peinture
- Bricolage ...etc.

Lieu
Retrouves-nous à l'espace jeunes de Derval, 46 rue de Rennes (face au lycée St Clair). Tu peux venir avec le transport à la demande, renseigne-toi !

Le midi
Si tu viens sur le temps du midi, tu peux apporter ton pique-nique, tu peux cuisiner ou réchauffer sur place (four, micro-onde).

Tarif
C'est gratuit et sans inscription. L'adhésion annuelle de 10€ est obligatoire pour l'assurance familiale.

Responsabilité
Tu es sous la responsabilité des animateurs durant ta présence sur les lieux, mais si tu décides d'aller faire un tour dans le bourg ce n'est plus le cas !

Tu peux nous contacter sur **Whatsapp**
Salomé - Peggy - Benjamin
Tél : 07.68.38.39.37

Aidez un enfant et/ou un adolescent à grandir avec l'accueil durable et bénévole !



Vous souhaitez vous engager auprès d'un enfant et l'aider à grandir sereinement ?

Devenez accueillant durable et bénévole ! Le Département de Loire-Atlantique recherche des personnes et familles volontaires au titre de sa mission de protection de l'enfance.

Vous souhaitez plus d'informations pour devenir accueillant durable et bénévole :

→ Contactez la Croix-Rouge française au 02 40 73 70 67

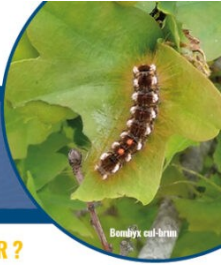
en demandant le service Tiers Ancrage.

→ Par mail : tiersancrage.nantes@croix-rouge.fr

POLLENIZ Agir collectivement pour limiter les risques

CAMPAGNE DE LUTTE COLLECTIVE 2026

CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE ET CHENILLE DU BOMBYX CUL-BRUN



POURQUOI AGIR ?


- Risques pour l'Homme**
Réactions cutanées : urticaire, démangeaisons, plaques rouges, cloques...
- Risques pour les animaux**
Lésions de la langue, truffe et muqueuses, des œdèmes et des étouffements.
- Risques pour l'environnement**
Défoliation des arbres (chênes, essences forestières, bocagères, fruitières, ornementales).

QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ?

- Ne pas toucher aux chenilles ni aux nids.
- Porter des équipements de protection adéquats lors de travaux de jardinage.
- Éloigner les personnes sensibles des sites à risques.

Votre collectivité s'engage dans la lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et le Bombyx cul-brun.

Pour traiter vos arbres, inscrivez-vous avant le 29 avril 2026 sur www.polleniz.fr ou flashez le QR code - traitement entre mi-avril et fin juin -





*Poisson d'avril ne se découvre
pas d'un fil, mais dans ton dos
il est bien beau !*

